

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DAE 8-G Aide financière et convention avec l'association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale (ADDEL, 3e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose une aide financière à l'association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale pour la mise en œuvre du dispositif local d'accompagnement ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention annexée au présent projet de délibération, avec l'association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale (3e), pour la mise en œuvre du dispositif local d'accompagnement.

Article 2 : Une participation financière de 90.000 euros sera versée à l'association pour le financement de l'action du dispositif local d'accompagnement.

Article 3 : La dépense correspondante, soit un montant total de 90.000 euros, sera imputée sur le chapitre 011, nature 62878, fonction D911, du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2016.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO